

**COMMUNE DE MONTVALEZAN
MODIFICATION DU PLU
OUVERTURE A L'URBANISATION DU SECTEUR AVERNE NORD**

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 14/08 AU 15/09/2020

AVIS DE FNE SAVOIE

LE PROJET

La modification du PLU de Montvalezan vise à ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU strict, d'environ 1,7 ha au lieu-dit « Les Eucherts ». Cette zone en partie boisée (forêt communale) se situe en bas des pistes de ski, à proximité du Club Med qui sera achevé fin 2020 et directement au-dessus des chalets des Cimes Blanches.

Le SCOT Tarentaise, approuvé le 14/12/2017, ouvre une possibilité d'urbanisation en faveur de la station de La Rosière-Montvalezan de 32 000 m² de surface de plancher pondérée.

Le Club Med occupera 43 000 m² de surface de plancher (1 078 lits) soit 15 120 m² de surface de plancher pondérée.

L'ensemble immobilier prévu sur la zone 2AU aurait environ 13 500 m² de plancher soit de l'ordre de 8 050 m² de surface de plancher pondérée et environ 650 lits touristiques.

D'autres formes d'hébergements sont en cours ou prévus pour environ 8 850 m² de SP pondérée, soit donc au total environ 32 020 m² de SDP (page 230 du rapport de présentation).

La surface ouverte par le SCOT à l'urbanisation soit 32 000 m² de SDP serait donc dès à présent consommée.

Le programme envisagé sur la zone 2AU comporte une résidence de tourisme prestige 4 étoiles de 115 chambres, un hôtel 4 étoiles de 69 chambres et des appartements pour saisonniers. Ce projet est appelé « Ecrin Blanc - Odalys ».

LES LITS TOURISTIQUES

La station annonce 12 000 lits touristiques dont 50 % seraient froids ou tièdes (rapport de présentation).

Le SCOT Tarentaise retient la nécessité d'une « réhabilitation de l'immobilier de loisir ».

Mais le présent projet mis à l'enquête indique sobrement « le projet de PLU prend en compte ces nécessités de réhabilitation et plusieurs projets de ce type sont en cours sur La Rosière » page 229 du rapport de présentation.

Aucun résultat chiffré obtenu depuis 2018, aucun projet en cours n'est évoqué alors qu'il paraît nécessaire de retenir, en priorité, le réchauffement des lits froids avant de prévoir de nouvelles urbanisations.

Le SCOT Tarentaise évalué à 358 624 lits touristiques en 2010 dont 54 % est réputé marchand (SCOT Tarentaise pages 117/554 du rapport de présentation).

ATTEINTE A LA FAUNE

Le projet Ecrin Blanc amène le défrichement, sur 1 ha environ, d'une zone boisée en forêt communale de Montvalezan qui porte un peuplement de mélèze, épicéa, pins. FNE Savoie a donné, le 18 mars 2020, avis défavorable à ce défrichement.

Le peuplement forestier concerné par le défrichement abrite une zone d'hivernage de tétras lyre comme le prouve la présence de nombreux crottiers repérés (200).

A juste titre, le rapport de présentation précise que le projet amène une atteinte forte pour les nombreux passereaux présents (pinson des arbres, mésange bleue, mésange charbonnière, mésange noire, rouge-queue noire, pouillot véloce, roitelet huppé, sittelle torchepot) et une atteinte très forte au tétras lyre (pages 74 et suivantes du rapport de présentation).

L'avis de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) n'est pas présent dans le dossier.

A titre de compensation une parcelle boisée de quelques hectares et à proximité de l'urbanisation, serait mise en défens afin d'éviter le passage de skieurs. En outre pour 1 arbre abattu-défriché, 2 seraient plantés. Mais il faut reconnaître, dès à présent, que l'interdiction de passage des skieurs dans une zone mise en défens n'est que très partiellement respectée.

En ce qui concerne la plantation des arbres de 30-40 cm de hauteur, elle ne pourra guère avant des dizaines d'années (voire des centaines) apporter les qualités pour la faune, fournies par un peuplement adulte.

DES PAYSAGES MODIFIES

L'espace boisé proche de la zone urbanisée de La Rosière est un élément fort du paysage et assure la qualité sur un versant ouvert au sud et visible aussi bien en situation rapprochée (les Cimes Blanches sont à proximité immédiate) qu'éloignée.

Comme le note le président de la Chambre de Commerce de Savoie dans son avis « Le patrimoine forestier situé au cœur de la station de La Rosière constitue un facteur d'attractivité stratégique qui lui confère un charme particulier en été comme en hiver ».

Aussi, les copropriétaires des chalets des Cimes Blanches contigus à l'urbanisation envisagée et en devers sur une pente forte, vont perdre la vue directe sur l'espace boisé. Et une pétition contre le projet Ecrin Blanc – Odalys a déjà obtenu 5 500 signatures.

De plus la construction d'« Ecrin Blanc - Odalys » amène 46 000 m³ de déblais dont le lieu de stockage n'est pas précisé. Mais ce dépôt sur un versant sud très visible risque bien de dégrader le paysage.

IMPERMEABILISATION DES SOLS

Le rapport de présentation précise (page 54) que 22 000 ha ont été imperméabilisés sur le bassin de la Haute Isère de 2000 à 2006.

Le projet prévoit, page 125, la priorité donnée aux infiltrations mais note que l'infiltration sera a priori compliquée sur cette zone au regard de la nature du sol.

Un fossé existant sera supprimé par l'urbanisation et les eaux pluviales ont, dans le passé, causé de forts dégâts (torrent des Moulins). D'ailleurs dans son avis, la commune voisine de Ste Foy Tarentaise demande que toutes précautions soient prises pour éviter une inondation sur le hameau de Viclaire. Le rapport de présentation signale d'ailleurs la nécessité d'un dossier loi sur l'eau qui n'est pas présent dans le dossier mis à l'enquête. Ce dossier permettrait aussi d'envisager les conséquences des terrassements à grande profondeur prévus pour les parkings enterrés, sur les eaux souterraines. La lutte contre l'imperméabilisation des sols fait partie des priorités du SDAGE.

ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE

Aucune possibilité outre que celle présenté, n'est avancée tant sur le choix du site à urbaniser que sur l'implantation, la hauteur des futurs bâtiments.

PAS DE PRISE EN COMPTE DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le projet « Ecrin Blanc » se situe en versant sud à l'altitude 1850 et le changement climatique va fortement impacter une telle zone.

L'incidence de ce réchauffement climatique n'est pas prise en compte (elle n'est même pas évoquée) dans l'isolation des bâtiments, l'utilisation d'énergies renouvelables, la consommation d'eau notamment pour la fabrication de neige...

Aucune évolution de l'épaisseur du manteau neigeux dans les années à venir, en fonction du réchauffement n'est présentée.

EQUILIBRE ECONOMIQUE DU PROJET

Dans le dossier mis à l'enquête aucun chiffre sur le coût de l'urbanisation pour la commune et pour le promoteur (groupe Duval) n'est donné.

Aucun chiffrage des recettes attendues ne figure dans le dossier.

AVENIR DU SKI

Dans le dossier d'enquête, il est précisé que la clientèle ski est, au niveau national, en stagnation, voire en légère régression.

Le projet « Ecrin Blanc - Odalys » porte sur une urbanisation de prestige destinée à attirer une clientèle internationale venant en particulier par avion.

La crise actuelle Covid-19 risque bien de réduire l'afflux de cette clientèle supposée.

CONCLUSION

Aussi pour toutes ces raisons, FNE Savoie donne un **avis défavorable** au projet de modification du PLU et à l'implantation de l'immobilier de tourisme Ecrin Blanc - Odalys.

Pour FNE Savoie,
André Collas.

